

Chers exposants hors frontières suisses,

En vue de votre participation à la Fête de la Châtaigne, nous vous conseillons vivement de dédouaner vos marchandises en vue d'un éventuel contrôle de la Douane volante durant la manifestation.

Douanes suisses – Infos pour entreprises – Importation en Suisse – Procédure d'importation particulières – Importation temporaire (<https://www.bazg.admin.ch/bazg/fr/home.html>)
<https://www.bazg.admin.ch/bazg/fr/home/informationen-firmen/einfuhr-in-die-schweiz/besondere-einfuhrverfahren/voruebergehende-einfuhr.html>

Dédouaner la marchandise, pas l'infrastructure (immatriculée) – Si ajout ou sans immatriculation, alors dédouaner.

Alimentaire : tout dédouaner – Dépose d'une caution (viande dès 20%, fromage que TVA)

TRANSITAIRES (obligatoire – horaires de bureau)

Grand-Saint-Bernard	:	Cappi&Marcoz SA	+41 27 722 79 79	cappimartigny@cappimarcoz.ch
Bardonnex, à Genève	:	Somatra SA	+41 22 827 38 38	geneve@somatra.ch
Simplon	:	Transbrig Italia SRL	+39 03 247 91 59	iselle@transbrig.ch
Brigue – Iselle-Gondo	:	Transbrig SA	+41 27 922 92 92	zoll@transbrig.ch
Bâle – Pratteln	:	Nauta SA	+41 61 337 31 61	zollagentur@nauta.ch
Thonon-les-Bains	:	SEV Sàrl	+33 450 26 00 11	sevfrancethonon@gmail.com
St-Gingolph	:	SEV SA	+41 21 921 65 63	sev@sevpf.ch

D'autre part, nous vous rappelons le point 5.04 du Règlement du Marché (simple formalité en ligne)
« 5.04 ATTENTION : **tout exposant de nationalité étrangère n'étant pas en possession d'un permis de travail pour la suisse a l'obligation de s'annoncer au plus tard 8 jours avant** la prise d'emploi auprès du Service de la main d'œuvre étrangère de l'Etat du Valais, Av. du Midi 7, 1950 Sion (infos au tel. 027 606 73 10 de 14h à 17h ou sur www.bfm.admin.ch)

Comment s'annoncer ?

Annonce en ligne ([voir liens hypertexte](#))

La procédure d'annonce en ligne est considérée comme ordinaire. Les employeurs qui détachent des travailleurs en Suisse ainsi que les **prestataires de services indépendants** sont invités à recourir à [l'annonce en ligne](#) gratuite. Ce procédé permet de traiter les données d'une manière simple et efficace.

L'annonce en ligne doit également être utilisée par les employeurs suisses qui engagent des travailleurs ressortissants de l'UE-27/AELE pour des mandats de courte durée (jusqu'à 3 mois) en Suisse.

Il suffit de [s'enregistrer en tant que "client"](#) et de suivre les instructions qui apparaissent. Si vous êtes déjà inscrit, vous devez simplement vous connecter avec votre numéro d'enregistrement et annoncer la nouvelle activité.

Des dispositions transitoires particulières s'appliquent **aux ressortissants croates**. En cas de prise d'emploi en Suisse, les ressortissants croates doivent disposer d'une autorisation de travail dès le premier jour d'activité. Les prestataires de services doivent utiliser la procédure d'annonce s'ils exercent leur activité dans les branches dites générales.

A bon entendeur !!!...

Cordialement